

La conférence intervient dans le cadre d'un projet de recherche action soutenu par la Commission européenne. Ce projet entreprend d'explicitier les exigences européennes pesant sur les autorités nationales et de rendre compte des différents modèles existants en Europe, afin d'en analyser les mécanismes et de mettre en évidence ceux qui apparaissent les plus adaptés à la situation des personnes détenues. Il met l'accent sur les pays ayant été condamnés par la Cour de Strasbourg à raison de violations décrites par le juge européen comme résultant de problèmes structurels/systémiques du système pénitentiaire national (arrêts pilotes, quasi-pilotes ou apparentés), et nécessitant la mise place de recours effectifs.

Inscription obligatoire :

conf.prison.recours@gmail.com

Traduction simultanée vers le français et l'anglais

Manifestation validée au titre de la formation continue des
avocats



La protection des droits des personnes détenues en Europe

14-15 juin 2016

Cour européenne des droits de l'homme
Allée des droits de l'homme
Strasbourg

Cour européenne des droits de l'homme
Université de Florence – Université Catholique de Louvain -
Université Complutense de Madrid – Université Jaume Ier de
Castilón – Laboratoire SAGE (Université de Strasbourg)
Réseau européen de contentieux pénitentiaire – Bulgarian Helsinki
Committee – Observatoire international des prisons – Section
française (OIP-SF) – Altro Diritto – Irish Reform Penal Trust -
GRADO

14 JUIN

9h- 10h : **Introduction**

Réseau européen de contentieux pénitentiaire : présentation

Hugues de Suremain, Université de Florence/avocat au Barreau de Paris, coordinateur du réseau des praticiens

Interventions d'ouverture

Roberta Cossia, Juge de l'application des peines, member de l'organisation professionnelle Conams (Italie)

Me Sylvain Gauché, Président de l'A3D

SCENARIO EUROPEEN 1 : LES ARRETS PILOTES ET QUASI PILOTES

présidence : Emilio Santoro, professeur à l'Université de Florence

10h – 13h

Le système des recours face au problème de la surpopulation en Roumanie

Ioan Durnescu, Université de Bucarest

Le point de vue du Gouvernement roumain

Raluca Alexandra Pruna, ministre de la Justice de Roumanie

Bulgarie : le point sur le processus de réforme pénitentiaire

Krassimir Kanev, Comité Helsinki Bulgarie

Royaume-Uni : évaluation des mesures correctives dans un Etat particulier

Rosaria Piroso, Université de Florence

Belgique : problèmes structurels en matière de surpopulation et de mesures de sécurité

Manuel Lambert, Ligue des droits de l'homme Belgique

Conduire les réformes. Appréciation de l'effectivité des recours en Italie.

Sofia Ciuffoletti, Université de Florence

Le point de vue du Gouvernement Italien

Gennaro Migliore, vice-ministre de la Justice d'Italie

13h - Déjeuner

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA COUR FACE AU PROBLEME DE L'EFFECTIVITE DES DROITS EN PRISON

Présidence : E. Santoro, professeur à l'Université de Florence

15h-18h30

Discours introductif : le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme dans la protection des droits des détenus

G. Raimondi, Président de la Cour européenne des droits de l'homme

L'appréhension par le CPT du droit à des conditions de détention conformes à la dignité

Marc Nève, avocat à Liège, ancien Vice-Président du CPT

L'exécution des peines dans la jurisprudence de la Cour européenne

Simon Creighton, London barrister

Les arrêts pilotes, entre levier de réforme pénitentiaire et culmination du principe de subsidiarité

Elizabeth Lambert-Abdelgawad, Université de Strasbourg (titre à confirmer)

Les relais du droit en prison : la question de la qualité pour agir des ONG devant la Cour européenne

Cristinel Buzatu, APADOR (Comité Helsinki Roumanie)

Expérience de contentieux stratégique en dehors de l'UE : surmonter les obstacles à l'accès à la protection juridictionnelle en Russie.

Anton Burkov, Directeur du centre de droit international et comparé à l'Université libre de sciences humaines d'Ekaterinbourg

15 JUIN

**SCENARIO EUROPEEAN 2 : L'UTILISATION DE LA JURISPRUDENCE
EUROPEENNE COMME LEVIER DE REFORME**

Présidence : Françoise Tulkens, ancienne vice-présidente de la Cour
européenne des droits de l'homme

09h-12h30

**L'expérience française : résultats mitigés de 10 années de contentieux
pénitentiaire**

Nicolas Ferran, Responsable du Pôle juridique, Observatoire international
des prisons – section française (OIP-SF)

Le rôle protecteur du juge face à la demande de sécurité

Laurence Blisson, juge de l'application des peines, Syndicat de la
Magistrature, France

**Espagne, les raisons du faible usage du droit européen et les
perspectives en la matière**

Esther Pascual Rodriguez, Clara Rey Sánchez, Université Complutense de
Madrid

Le point de vue des juges espagnols

Représentant de l'autorité judiciaire espagnole

Irlande : le défi de la protection juridique en prison

Deirdre Malone, Irish Penal Reform Trust

Forces et faiblesses de la protection juridictionnelle en Allemagne

Pascal Descarpes, Université de Bern

Synthèse des résultats de la recherche

Gaëtan Cliquennois, Université catholique de Louvain, Université de
Strasbourg

12h30 - Déjeuner

**LA JURISPRUDENCE EUROPEENNE SUR LA PROTECTION DES
DROITS DES DETENUS**

Présidence : Béatrice Pastre-Belda, Université Montpellier 1

13h30-16h

La liberté comme droit, la privation de liberté comme situation

M. López Guerra, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

**Surveiller et punir : l'évolution de la jurisprudence européenne en
matière de protection des droits des prisonniers dans le contexte
international**

M Motoc, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Les politiques pénales nationales et les articles 3 et 5 de la Convention

Sonya Snacken, Vrije Universiteit Brussel, ancienne présidente du PC-CP

**Intervention de clôture : la jurisprudence récente de la Cour
européenne concernant les prisons**

Paulo Pinto de Albuquerque, juge à la Cour européenne